



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2021

OBJET :

DE-21-12-1-32) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES ET
D'ACTIVITES MANUELLES, DE LIVRES, DE JEUX, DE JOUETS ET DE
MATERIEL PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M.
PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT,
M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme
ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE
CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH
(pouvoir à Mme MARTIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211216-lmc1H9147H1-DE
Date de réception en Préfecture : 21/12/2021
Date de Publication : 21/12/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que les marchés publics de fournitures scolaires et pédagogiques, de jeux, de jouets et de livres scolaires et non scolaires, arrivent à échéance en avril et mai 2022, et qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation afin d'assurer la continuité des prestations ;

Considérant que la ville de Vincennes a la charge financière de la Petite Enfance, de la Jeunesse et du secteur scolaire, et que la Caisse des écoles a la charge financière des accueils de loisirs et des achats de livres non scolaires de fin d'année, il est proposé de mettre en place une convention constitutive d'un groupement de commandes afin de mutualiser les moyens et les procédures ;

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des écoles ;

Après avis de la commission Enfance, Développement économique du 10 décembre 2021,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des écoles pour l'achat de fournitures scolaires et d'activités manuelles, de livres, de jeux, de jouets, et de matériel pédagogique et éducatif.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents y afférents.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé